

II - Règlements Sportif Particulier Championnat Départemental SENIOR Saison 2021/2022



SOMMAIRE

D1F :	p 2
D1M :	p 3
D2F et D2 M :	p 4
D5M/D6M :	p 6
CALENDRIER :	p 7

D1 Féminine- Trophée Francette CANDAU

GROUPEMENTS SPORTIFS QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT 2021/2022



Article 1

- a) Les groupements sportifs descendant de R3.
 - b) Les groupements sportifs maintenus en D1 lors de la saison 2020/21 selon le règlement.
 - c) Les groupements sportifs issus du championnat D2.
- Au total : 20 groupements Sportifs

Ils doivent engager durant la saison sportive concernée :

Une équipe de jeunes féminines, de catégories (U20 ou U18 ou U15 ou U13 ou U11 (à la condition de prendre l'engagement que si l'équipe monte en région, vous soyez en capacité d'engager une équipe U13) ou une INTER-EQUIPE ou une équipe en ENTENTE (*Valable seulement pour les clubs qui sont en CTC*).

Pour les clubs en coopérations territoriales de clubs, ces mêmes clubs se couvrent mutuellement au titre des obligations sportives (mais une équipe ne peut couvrir qu'un seul club).

L'engagement de cette équipe peut être effectué postérieurement à celui de l'équipe PRE REGION en raison des diverses dates d'engagement selon les niveaux de pratique.

Le respect des obligations sportives implique, pour l'équipe concernée, qu'elle termine le championnat dans lequel elle est engagée.

Le contrôle sera effectué par la Commission Sportive départementale en fin de championnat.

La non observation de ces obligations amène le déclassement de l'équipe comme dernière de poule et la descente automatique dans la division inférieure.

Ils devront également satisfaire à la charte de l'arbitrage établie par la FFBB, sous peine de sanction prévue par la charte.

Sur proposition de la Commission Sportive, le Bureau a toujours le droit de refuser l'inscription d'un groupement sportif dès lors qu'il motive son refus.

SYSTEME DE L'ÉPREUVE

Article 2 - Règlements sportifs D1F Saison 2021/2022

Ces groupements sportifs sont répartis en 2 poules de 9 l'autre de 10 disputant des rencontres Aller/Retour.

Pour l'attribution du titre de championne départementale Francette CANDAU match entre les premières de chaque poule sur terrain neutre. Ces deux équipes monteront en championnat régional (RF3).

Les 2èmes disputeront un barrage en ALLER/RETOUR en vue d'une éventuelle montée supplémentaire*.

Les 3èmes et 4èmes pourront disputer des barrages en ALLER/RETOUR éventuels en fonction des équipes qui les devancent (*équipes 2 et 3 qui ne peuvent pas monter*).

Suivant la réforme votée en 2020, pour la saison 2022/2023, les équipes classées 8^e, 9^e et 10^e descendront en D2F.

FINALE : vendredi 29/04/2022

Barrages des 2,3,4èmes : ALLER le 30/04/2022 – RETOUR le 07/05/2022

Dans le cas où plus de 2 équipes landaises seraient concernées par une descente de RF3 en DF1, la commission sportive programmerait des rencontres ALLER/RETOUR entre les 7^e de chaque poule afin de prévoir une ou plusieurs descentes supplémentaires (ALLER le 30/04/2022 – RETOUR le 7/05/2022)

*Dans le cas où une des deux équipes classées premières ne pouvait monter en RF3, le barrage des seconds serait programmé sur terrain neutre, le samedi 30/04/2022.

REGLES DE PARTICIPATION

Article 3 - Nombre de joueurs autorisés = 10 dont :

Types de licences autorisées (nombre maximum)	Licence C1 ou C2 ou T	3		
	Licence AS	5		
	Licence C	Sans limite		
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite		
	Vert	Sans limite		
	Jaune (JH)	2	ou	1
	Orange (OH)	0		1

Les joueuses possédant une licence T doivent être âgées de moins de 21 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.

Les joueuses étrangères comptent dans la limitation du nombre de licences C1, C2 et T si elles possèdent ce type de licence.

Pour pouvoir disputer ce championnat les joueurs ou joueuses U17 devront satisfaire un double surclassement par un médecin agréé, alors que les U18 devront satisfaire un surclassement par un médecin de famille

PARTICIPATION INTER-EQUIPE COOPERATION TERRITORIALE DE CLUBS

Mêmes droits que les autres associations

D1 Masculin -Trophée Félix CONCARET

GROUPEMENTS SPORTIFS QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT 2021/2022



Article 1

- a. Les groupements sportifs descendant de R3.
 - b. Les groupements sportifs maintenus en D1 lors de la saison 2020/2021 selon le règlement.
 - c. Les groupements sportifs issus du championnat D2.
- Au total : 20 groupements Sportifs

Ils doivent engager durant la saison sportive concernée :

Une équipe de jeunes du même sexe que l'équipe bénéficiant de la couverture, (U20 ou U17 ou U15 ou U13 ou U11 (à la condition de prendre l'engagement que si l'équipe monte en région, vous soyez en capacité d'engager une équipe U13) ou une INTER-EQUIPE ou une équipe en ENTENTE (*valable uniquement pour les clubs qui sont en CTC*).

Pour les clubs en coopérations territoriales de clubs, ces mêmes clubs se couvrent mutuellement au titre des obligations sportives (mais une équipe ne peut couvrir qu'un seul club).

L'engagement de cette équipe peut être effectué postérieurement à celui de l'équipe de Pré Région en raison des diverses dates d'engagement selon les niveaux de pratique.

Le respect des obligations sportives implique, pour l'équipe concernée, qu'elle termine le championnat dans lequel elle est engagée.

Le contrôle sera effectué par la Commission Sportive départementale en fin de championnat.

La non observation de ces obligations amène le déclassement du groupement sportif fautif comme dernier de poule et la descente automatique dans la division inférieure.

Ils devront également satisfaire à la charte de l'arbitrage établie par la FFBB sous peine de sanction prévue par la charte.

Sur proposition de la Commission Sportive, le Bureau a toujours le droit de refuser l'inscription d'un groupement sportif dès lors qu'il motive son refus.

SYSTEME DE L'EPREUVE

Article 2

Ces groupements sportifs sont répartis en 2 poules de 10 disputant des rencontres Aller-Retour.

Pour l'attribution du titre du championnat départemental dit F. CONCARET, match entre les premiers de chaque poule sur terrain neutre. Ces 2 équipes montent en championnat régional (RM3).

Les 2èmes disputeront un barrage ALLER/RETOUR pour une éventuelle montée supplémentaire*.

Les 3e et 4e pourront éventuellement disputer des barrages en ALLER/RETOUR en fonction des équipes qui les devancent (*équipes 2 et 3 qui ne peuvent pas monter.*)

Suite à la réforme votée en 2020, pour la saison 2022/2023, les équipes classées 7^e, 8^e, 9^e et 10^e de chaque poule descendront en D2M. Un barrage A/R entre les 7^e sera programmé en vue d'un ou plusieurs repêchages éventuels.

FINALE : vendredi 29/04/2022

Barrages 2,3,4 et 7èmes : ALLER le 30/04/2022 – RETOUR le 07/05/2022.

*Dans le cas où une des deux équipes classées premières ne pouvait monter en R3M, le barrage des seconds serait programmé sur terrain neutre le samedi 30/04/2022.

REGLES DE PARTICIPATION

Article 3 - Nombre de joueurs autorisés = 10 dont :

Types de licences autorisées (nombre maximum)	Licence C1 ou C2 ou T	3		
	Licence AS	5		
	Licence C	Sans limite		
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite		
	Vert	Sans limite		
	Jaune (JH)	2	ou	1
	Orange (OH)	0		1

Les joueurs possédant une licence T doivent être âgés de moins de 21 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.

Les joueurs étrangers comptent dans la limitation du nombre de licences C1, C2 et T s'ils possèdent ce type de licence.

Pour pouvoir disputer ce championnat les joueurs ou joueuses U17 devront satisfaire un double surclassement par un médecin agréé, alors que les U18 devront satisfaire un surclassement par un médecin de famille

Nota : les U16 M ne peuvent être surclassés en senior

PARTICIPATION INTER-EQUIPE COOPERATION TERRITORIALE DE CLUBS

Mêmes droits que les autres associations



D2 Féminin Trophée Jacques CASSAGNE et D2 Masculin Trophée Jacques DULUC



GROUPEMENTS SPORTIFS QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT 2021/2022

Article 1

- Les groupements sportifs descendant de D1.
 - Les groupements sportifs maintenus en D2 lors de la saison 2018/2019 selon le règlement.
 - Les groupements sportifs issus du championnat D3
- Au total : 20 groupements Sportifs.

Sur proposition de la Commission Sportive, le Bureau a toujours le droit de refuser l'inscription d'un groupement sportif dès lors qu'il motive son refus.

SYSTEME DE L'EPREUVE

Article 2

Ces groupements sportifs sont répartis en 2 poules de 9 pour les Masculins, en 2 poules l'une 8 l'autre de 7 pour les Féminines, disputant des rencontres Aller-Retour.

En masculins :

Les équipes classées premières de leur poule montent en D1M et disputent la finale dite J.CASSAGNE.

Les équipes classées 2e de leur poule disputeront un barrage sur terrain neutre le 30/04/2022. Le vainqueur montera en D1M.

L'équipe classée 10^e, les deux 9^e, les deux 8^e + le perdant du barrage entre les 7^e descendront.

Un barrage entre les 6^e pourra être programmé en fonction du nombre d'équipes landaises concernées par une descente en département. Barrage en A/R, Aller le 30/04/2022 et Retour le 08/05/2022

En féminines :

Les équipes classées premières de leur poule montent en D1F et disputent la finale dite J.DULUC.

Les équipes classées aux 4 premières places se qualifieront pour les ¼ de finale.

1/4F : Aller chez la moins bien classée le sam. 12/03/2022 – Retour chez la mieux classée le sam. 19/03/2022

1/2F sur terrain neutre le sam. 09/04/2022. Barrage entre les perdantes des ½ sur terrain neutre le 30/04/2022 – Le vainqueur montera en D1F

Dates :

FINALES, Masculins et Féminines, sur terrain neutre le samedi 30/04/2022.

Les équipes finalistes monteront en D1. Les Masculins remporteront le trophée dit J.CASSAGNE et les Féminines le trophée dit J. DULUC.

REGLES DE PARTICIPATION

Article 3 - Nombre de joueurs autorisés = 10 dont :

Types de licences autorisées (nbre maximum)	Licence C1 ou C2 ou T	3		
	Licence C	Sans limite		
	Blanc	Sans limite		
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Vert	Sans limite		
	Jaune (JH)	2		0
	Orange (OH)	0	ou	1

Les joueurs possédant une licence T doivent être âgés de moins de 21 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.

Les joueurs étrangers comptent dans la limitation du nombre de licences C1, C2 et T s'ils possèdent ce type de licence.

Pour pouvoir disputer ce championnat les joueurs ou joueuses U17 devront satisfaire un double surclassement par un médecin agréé, alors que les U18 devront satisfaire un surclassement par un médecin de famille

Nota : les U16 M ne peuvent être surclassés en senior

PARTICIPATION INTER-EQUIPE COOPERATION TERRITORIALE DE CLUBS

Dès la première année : mêmes droits que les autres associations.

BRASSAGE D3-D4 Fém. Trophées Marcel MARTINEAU - Dany MICHEL et Masculins Trophées Georges de Lagarrigue - Pierre DEY



GROUPEMENTS SPORTIFS QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT 2021/2022

Article 1

- Les groupements sportifs descendant de D2.
- Les groupements sportifs engagés à ce niveau à chaque début de saison.

Article 2 Ces compétitions se disputeront en 2 phases.

SYSTEME DE L'EPREUVE

FEMININES

La première phase :

- 16 équipes (1x6 + 2x5)
- A l'issue de cette première phase, les deux premières de chaque poule disputeront le championnat Départemental 3 (challenge : MARCEL MARTINEAU)
- Les équipes restantes(10) disputeront le championnat Départemental 4 (challenge : DANY MICHEL)

La deuxième phase :

DEPARTEMENTAL 3 : 6 équipes (1x6)

Les dates : 09/01,16/01,30/01,06/02,13/02,06/03,13/03,20/03,27/03,10/04.

Les équipes classées 1,2,3 et 4 disputeront les ½ finales sur terrain neutre le 24/04/2022. La finale se disputera sur terrain neutre le 1^{er} mai 2022. Les deux équipes finalistes monteront en D2F.

DEPARTEMENTAL 4 : 10 équipes (2x5)

Les dates : 09/01,16/01,30/01,06/02,13/02,06/03,13/03,20/03,27/03,10/04.

½ finales sur terrain neutre le 24/04/2022

Finale sur terrain neutre le 1^{er} mai 2022.

MASCULINS

La première phase :

- 29 équipes (4x6 + 1x5)
- A l'issue de cette première phase, les équipes classées aux deux premières places + les 2 meilleur 3^e, se qualifieront pour la seconde phase D3M, qui se disputera en deux poules de 6 ALLER/RETOUR.

La deuxième phase :

DEPARTEMENTAL 3 : 12 équipes (2x6)

A l'issue de la seconde phase les 4 premiers de chaque poule se qualifieront pour les ¼ F qui se disputeront chez les mieux classés, le dimanche 24/04/2022).

½ F sur terrain neutre le dimanche 8 mai 2022. Les vainqueurs monteront en D2m la saison 2022/2023.

Finale sur terrain neutre le dimanche 15 mai 2022. (challenge : G. de LAGARRIGUE)

DEPARTEMENTAL 4 : 17 équipes (2x6+1x5)

A l'issue de la seconde phase 6 équipes classées au 2 premières + deux meilleurs 3^e disputeront les ¼ F chez les mieux classés, le dimanche 24/04/2022.

½ finales sur terrain neutre le dimanche 08/05/2022

Finale sur terrain neutre le dimanche 15/05/2022. (challenge : P. DEY)

Date de la seconde phase : 09/01,16/01,30/01,06/02,13/02,06/03,13/03,20/03,27/03,10/04.

REGLES DE PARTICIPATION

Article 3 - Nombre de joueurs autorisés = 10 dont :

Types de licences autorisées (nombre)	Licence C1 ou C2 ou T	3		
	Licence OC	Sans limite		
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite		
	Vert	Sans limite		
	Jaune (JH)	2	ou	1
	Orange (OH)	0		1

Les joueurs possédant une licence T doivent être âgés de moins de 21 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.

Les joueurs étrangers comptent dans la limitation du nombre de licences C1, C2 et T s'ils possèdent ce type de licence.

Pour pouvoir disputer ce championnat les joueurs ou joueuses U17 devront satisfaire un double surclassement par un médecin agréé, alors que les U18 devront satisfaire un surclassement par un médecin de famille

Nota : les U16 M ne peuvent être surclassés en senior

D5 - Trophées Michel BROCAS

D6 - Gustave ST JEAN (Vétérans)

GRUPEMENTS SPORTIFS QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT 2021/2022

Article 1

Les groupements sportifs engagés à ce niveau à chaque début de saison.

SYSTEME DE L'EPREUVE

Article 2

Premières phase : Suivant les engagements

Le vainqueur se verra attribuer le challenge MICHEL BROCA pour un an.

DEPARTEMENTAL 6 :

Le vainqueur se verra attribuer le challenge GUSTAVE ST JEAN pour un an. Nota : pas d'engagements cette saison.

REGLES DE PARTICIPATION

Article 3

Nombre de joueurs autorisés = 10 dont :

Types de licences autorisées (nombre maximum)	Licence C1 ou C2 ou T	3		
	Licence AS	Sans limite pour les IE		
	Licence C	Sans limite		
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite		
	Vert	Sans limite		
	Jaune	2	ou	1
	Orange (OH)	0		1

Les joueurs possédant une licence T doivent être âgés de moins de 21 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.

Les joueurs étrangers comptent dans la limitation du nombre de licences C1, C2 et T s'ils possèdent ce type de licence.

Pour pouvoir disputer ce championnat les joueurs ou joueuses U17 devront satisfaire un double surclassement par un médecin agréé, alors que les U18 devront satisfaire un surclassement par un médecin de famille

Nota : les U16 M ne peuvent être surclassés en senior

REGLES DE PARTICIPATION

CREATION DE LA PREMIERE EQUIPE SENIOR FEMININE OU MASCULINE
DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

Article 437 des R.G. FFBB

Nombre de joueurs autorisés = 10 dont :





Types de licences autorisées (nombre maximum)	Licence C1 ou C2 ou T	4		
	Licence AS	Sans limite pour les IE		
	Licence C	Sans limite		
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite		
	Vert	Sans limite		
	Jaune	2	ou	1
	Orange (OH)	0		1

COMMUNICATION DES RESULTATS

Tout groupement sportif recevant devra obligatoirement expédier le fichier zip e-marque **au plus tard 1h après la fin de celle-ci sur le site FFBB**, et envoyer le récapitulatif des statistiques de la rencontre, par mail à : sportive@basket40.com, sous peine d'amende. **En cas de soucis saisir le résultat manuellement sur FBI et envoyer la feuille à la commission sportive.**

ORGANISATION DES PHASES FINALES - CHAMPIONNAT SENIORS

Les clubs participants aux phases finales de Championnat devront prendre leurs dispositions le Comité ne modifiera pas les dates des phases finales, sauf cas de sélections.

 2021-2022	D1 F ^M et	D2 M	D2 F	D3/D4 M	D3/D4 F	D5 M	D6 M	 2021-2022
17 Aout 2021	Validation des engagement + constitution des poules départementales seniors + tirages éventuels des TP Carrère, Ca							
22-sept-21	Contrôle réception des listes des brulés + tirage 1/16 coupe Carrère et Candau + tirage TP Ghroum et Fauthoux							
25/26 septembre 2021	1A	1A	1A	1A				25/26 septembre 2021
2/3 octobre 2021	2A	2A	2A	2A				2/3 octobre 2021
9/10 octobre 2021								9/10 octobre 2021
Mardi 12 octobre 2021								Mardi 12 octobre 2021
16/17 octobre 2021	3A	3A	3A	3A				16/17 octobre 2021
20-oct-21	Controles des brulés après 3 journées de disputées							
23/24 octobre 2021 (automnales)				4A				23/24 octobre 2021
Mardi 26/10/2021								Mardi 26/10/2021
30/31 octobre 2021	4A	4A	4A	5A				30/31 octobre 2021
Mardi 2 novembre 2021								Mardi 2 novembre 2021
Mercredi 3 novembre	Contrôle des brulés : retour des clubs aux annotations du 20/10/2021							
6/7 novembre 2021	5A	5A	5A	1R				6/7 novembre 2021
Mardi 9/11/2021								Mardi 9/11/2021
Jeudi 11/11/2021								Jeudi 11/11/2021
13/14 novembre 2021	6A	6A		2R				13/14 novembre 2021
20/21 novembre 2021	7A	7A	6A	3R				20/21 novembre 2021
27/28 novembre 2021								27/28 novembre 2021
4/5 décembre 2021	8A	8A	7A	4R				4/5 décembre 2021
11/12 décembre 2021	9A	9A		5R				11/12 décembre 2021
Mercredi 15 décembre	Contrôle des brulés - proposition des listes brulés bis (obligation de disputer 4 rencontres avant Noel) + Constitutio							
18/19 décembre 2021								18/19 décembre 2021
25/26 décembre 2021								25/26 décembre 2021
1/2 janvier 2022								1/2 janvier 2022
8/9 janvier 2022	1R	1R	1R	1A				8/9 janvier 2022
Mardi 11 janvier 2022								Mardi 11 janvier 2022
15/16 janvier 2022	2R	2R	2R	2A				15/16 janvier 2022
22/23 janvier 2022								22/23 janvier 2022
Mardi 25/01/2022								Mardi 25/01/2022
29/30 janvier 2022	3R	3R		3A				29/30 janvier 2022
Mardi 1 février 2022								Mardi 1 février 2022
5/6 février 2022	4R	4R	3R	4A				5/6 février 2022
Mardi 8 février 2022								Mardi 8 février 2022
12/13 février 2022	5R	5R	4R	5A				12/13 février 2022
19/20 février 2022								19/20 février 2022
26/27 février 2022								26/27 février 2022
5/6 mars 2022	6R	6R	5R	1R				5/6 mars 2022
12/13 mars 2022	7R	7R		2R				12/13 mars 2022
19/20 mars 2022	8R	8R	6R	3R				19/20 mars 2022
26/27 mars 2022				4R				26/27 mars 2022
2/3 avril 2022								2/3 avril 2022
9/10 avril 2022	9R	9R	7R	5R				9/10 avril 2022
16/17 avril 2022(paques)								16/17 avril 2022 (paques)
23/24 avril 2022				1/4	1/2			23/24 avril 2022
Mercredi 27/04								
30 avril - 1 mai 2022	F 29/04 BA 30/04	F.B2 30/04	F.B2 30/04		FD3+FD4			30 avril - 1 mai 2022
7/8 mai 2022	BR		F+ BR	1/2				7/8 mai 2022
Mardi 10/05/2022								Mardi 10/05/2022
14/15 mai 2022				FD3+FD4				14/15 mai 2022
 2021-2022	D1 F ^M et	D2 M	D2 F	D3/D4 M	D3/D4 F	D5 M	D6 M	 2021-2022